

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Éric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph joseph.david@cap-atlantique.fr		X	BERCEGEAY Robin robin.bercegeay@mairie-saint-lyphard.fr		X
	Yannick DANIEL yannick.daniel@herbignac.com	X		GARAND Annabelle annabelle.garand@mairie-labaule.fr		X
	COUE Roger roger.coue@mairie-saint-lyphard.fr	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal pascal.mabit@mairie-labaule.fr		X	<i>Non désigné</i>		
	Guillaume GENRE guillaume.genre@ville-querande.fr		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel daniel.guille@cordemais.fr		X	MALLE Isabelle isa.malle@aposte.net		X
	CORBEL Patrick p.corbel@ville-savenay.fr	X		PRODEAU Pascal claudine.prodeau@sfr.fr		X
	GUYON Roger roger.guyon.campbon@gmail.com		X	CERCLE Yannick yannick.cercle@gmail.com		X
	LECOMTE Daniel daniel.lecomte44@orange.fr	X		BOUCHEREL Dominique dominiqueboucherel@orange.fr		X
	COUTELLER Hélène h.couteller@mairie-prinquiau.fr	X		SYLVESTRE Jean-Michel eurl-la-garenne.sylvestre@wanadoo.fr		X
	MENAGER Stéphane menageranne@sfr.fr	X		CAILLON Xavier x.cailion@ville-savenay.fr		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain alain.guiheneuf910@orange.fr	X		VAILLANT Marie-Claire mc.vaillant@hotmail.fr		X
	CHÂTEAU Daniel daniel_chateau@orange.fr	X		RENOULT Antoine anto.renault@hotmail.fr		X
	MOISAN David mairie.de.sainte.reine@gmail.com		X	DAUSQUE Fabrice fdausque@gmail.com		X
	BOURDIN Jacques bourdins@orange.fr	X		LEGENTILHOMME Hugues hugues.legent@wanadoo.fr		X
	PATE-PONDAVEN Véronique vero.pondaven44@orange.fr		X	FRUNEAU Judicaël filamant.anthony@gmail.fr		X
	DEMARTY Olivier o.demarty@wanadoo.fr	X		LEMESTRE Laurette jacky.lemestre@orange.fr		X

	LE CHEVILLER Didier lechevillerdidier@gmail.com	X		LADURELLE Franck franck.lad@orange.fr		X
	MEREL Stéphane stemerel2@wanadoo.fr		X	RENAUT Eliane renauteliane@gmail.com	X	
	FAUCHER Lydia lydia.faucher@gmail.com		X	LE MAGUERESSE Sophie bertrand.quinchon@club-internet.fr		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET jb.pouget@wanadoo.fr		X	Emmanuel VAN BRACKEL mairie@bouvron.eu		X
CARENE	PROVOST Éric provoste@mairie-sainnazaire.fr	X		Christophe COTTA cottac@mairie-sainnazaire.fr		X
	BARBIN Michel michel.barbin@wanadoo.fr		X	HAUMONT Dominique contact@besne.fr		X
	ALLANIC Jean-Paul jallanic@mairie-pornichet.fr	X		CAUCHY Stéphane scauchy@mairie-pornichet.fr		X
	ROULAND Denis denrouland@aliceadsl.fr	X		Claude AUFORT claufort@mairie-trignac.fr		X
	CHENEAU François f.cheneau@wanadoo.fr		X	Cédric DUVAL c.duval@ville-donges.fr	X	
	Thierry NOGUET tnoquet@montoirdebretagne.fr		X	Yann LE MINTEC vlemintec@montoirdebretagne.fr		X
	COCHY Jacques cochy@saint-joachim.fr		X	KERNEUR André kemeura@saint-joachim.fr		X
	GUENO Pierre quenopierre@yahoo.fr		X	TARTOUE Virginie virginie.tartoue@orange.fr		X
	PAPIN Dominique dominique.papin@saintmalodeguersac.fr	X		Philippe FREOUR philippe.freour@saintmalodeguersac.fr		X
	GUIHARD Christian cguihard55@gmail.com	X		Joël LEGOFF jovipy@wanadoo.fr		X
GEFFROY Alain geffroya@mairie-sainnazaire.fr	X		Jean-Pierre LECROM jipelecrom@live.fr		X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	LE CLAIRE Valentin Leclaire.val@gmail.com	X				

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 19

Secrétaire de séance : Olivier DEMARTY

OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 7 octobre 2022,

M. Éric PROVOST, Président du Syndicat du Bassin Versant du Brivet rappelle que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, le syndicat a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés par les agents du SBVB afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du SBVB.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée sur le serveur via le chemin suivant : Administratif (U) / Hygiène Sécurité et Prévention / Document unique. Les agents référents sont les agents de prévention.

Après en avoir délibéré, Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération
- d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique

**Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme,
Le Président,
Eric PROVOST**

